Démocratisation dans et par l'association : le Secours populaire français depuis 1945

Axelle Brodiez

▶ **To cite this version:**

Axelle Brodiez. Démocratisation dans et par l'association : le Secours populaire français depuis 1945. Agora débats/jeunesses, 2006, 40, pp.52-63. halshs-00174310

HAL Id: halshs-00174310
https://shs.hal.science/halshs-00174310

Submitted on 23 Sep 2007

HAL is a multi-disciplinary open access archive for the deposit and dissemination of scientific research documents, whether they are published or not. The documents may come from teaching and research institutions in France or abroad, or from public or private research centers.

L'archive ouverte pluridisciplinaire **HAL**, est destinée au dépôt et à la diffusion de documents scientifiques de niveau recherche, publiés ou non, émanant des établissements d'enseignement et de recherche français ou étrangers, des laboratoires publics ou privés.

DÉMOCRATISATION DANS ET PAR L'ASSOCIATION : LE SECOURS POPULAIRE FRANÇAIS DEPUIS 1945

Axelle BRODIEZ
Post-doctorante au CNRS-LARHRA
2006

Le Secours populaire français (SPF) émane du Secours rouge section française, créé depuis Moscou en 1923. Chargé au sein du conglomérat communiste de la solidarité aux victimes de la répression, en France comme à l'étranger (grévistes, manifestants, anticolonialistes ou antifascistes, etc.), il reste jusqu'au début des années 1960 une organisation de masse communiste classique. S'il efface rapidement la couleur de son nom, devenant en 1936 Secours populaire de France et des colonies puis en 1945 Secours populaire français, il n'en exécute pas moins toujours fidèlement les directives du PCF, au risque de violents rappels à l'ordre voire, récurremment, de décapitations de la direction. C'est donc jusqu'au début des années 1960 la culture du « centralisme démocratique » qui prévaut, soit une « démocratie » interne qui en porte davantage le nom que les attributs, non ascendante mais descendante, consistant avant tout à exécuter à la base les directives du sommet. Durant la Guerre froide semblent ainsi revenir en force les conceptions définies dans les 21 conditions de 1919 : « Ces noyaux communistes doivent être complètement subordonnés à l'ensemble du Parti […]. Le Parti communiste ne pourra remplir son rôle que s'il est organisé de façon la plus centralisée, si une discipline de fer confinant à la discipline militaire y est admise et si son organisme central est muni de larges pouvoirs, exerce une autorité incontestée et bénéficie de la confiance unanime des militants ».

Or une conjonction de facteurs conduisent à partir de 1954 à une réévaluation de ce fonctionnement et, au Secours populaire, à un double *aggiornamento*. Choisissant de se défaire des conceptions originelles, la direction de l'association opère, selon les mots de Julien Lauprêtre[1], une « rupture du cordon ombilical » d'avec le parti. Corrélativement, l'identité même de l'association, donc les publics aidés, sont redéfinis, passant en quelques années des militants victimes de la répression aux personnes âgées, aux enfants dans la précarité, aux sinistrés et aux handicapés, soit l'identité aujourd'hui connue et médiatique de la grande association humanitaire qui a depuis, sans cesse, poursuivi sa croissance[2].

La question de la démocratie associative, polysémique et polymorphe, doit alors être envisagée sous un double angle, indissociablement cause et conséquence du travail de passage du conglomérat communiste au champ des associations de solidarité. Dès les années 1960 se font jour une démocratisation interne des mécanismes de décision et une large ouverture des profils dirigeants, dans une volonté de croissance et de reconnaissance (I). Apparaît ensuite une autre fonction démocratique, externe, celle de la représentation et de la défense des plus défavorisés dans l'espace public, permise par le poids croissant de l'association puis son institutionnalisation ; elle puise cette fois à la crise économique et sociale, à la montée des thèmes de l'exclusion et de la démocratie participative (II). Pourtant, au-delà des réelles avancées sur ces deux domaines, qui ont plus que remodelé en profondeur l'association des années 1950, la démocratie associative affichée reste comme souvent un défi, des écarts persistant entre les discours – ou les injonctions – et les réalités (III).

---

1 Secrétaire général/président du Secours populaire depuis 1955.

2 Le Secours populaire compte 7.000 membres à son étiage en 1952, contre 72.000 bénévoles et 1 million de donateurs en 2005.

LA DÉMOCRATIE INTERNE, GAGE D'ÉMANCIPATION FACE AU PCF (ANNÉES 1960-)

Une ouverture politique des profils dirigeants

Entre 1954 et 1957, soit au sortir de la phase glaciale de Guerre froide et alors que s'enclenche la Guerre d'Algérie, le Parti communiste semble prendre conscience des apories de son sectarisme. Il impulse une ouverture large de ses organisations de masse de la base au sommet, au service de leur « indépendance » : « Le parti n'intervient pas en tant que tel dans la vie et l'action quotidienne des organisations et mouvements de masse […]. Le respect de l'indépendance des organisations et mouvements de masse, le respect de leurs statuts et de leur programme n'est pas une clause de style pour les communistes. Ils considèrent cela comme une nécessité »[3]. Ainsi, alors que ces organisations étaient jusqu'alors quasi entièrement contrôlées par le PCF, leur marge d'autonomie potentielle s'accroît. Il ne s'agit pourtant pas alors de lâcher totalement la bride : « Le Parti ne se substitue pas à la direction des organisations de masse, mais il apporte l'aide idéologique et politique nécessaire à ses membres qui militent dans les organisations de masse, ce qui contribue à améliorer leur activité »[4].

Or ce tournant est pleinement saisi par le nouveau secrétaire général du Secours populaire, Julien Lauprêtre, arrivé en 1954 et élu en 1955. Celui-ci fait de la « rupture du cordon ombilical » d'avec le parti l'un de ses chevaux de bataille, dans l'objectif de rendre à l'organisation « de masse » son ouverture large auxdites masses ; il n'accepte le poste de secrétaire général qu'à condition de présence de non communistes dans les instances dirigeantes. Après un prêtre-ouvrier dès 1955, les profils s'élargissent ainsi progressivement, avec un bond lors du congrès de 1965 où sont élus au secrétariat national un chrétien membre de la CFDT, deux syndicalistes FO, un pasteur, … sans compter l'arrivée à tous les échelons de socialistes portés par le Programme commun. En 1973 est pour la première fois embauché comme secrétaire national et permanent appointé un prêtre, l'abbé Léon Dujardin, qui fait le choix de se défroquer. Ainsi, d'entièrement communiste en 1960, le secrétariat national ne l'est plus qu'à moitié cinq années plus tard, étayant des discours injonctifs toujours plus ouverts : « Il y a place pour toute personne, de quelque opinion qu'elle soit, sous le toit et dans la maison du Secours populaire ; l'essentiel étant que chacune d'elle soit invitée à œuvrer dans tel ou tel domaine. Le Secours populaire ouvre ses portes à tout homme et femme de bonne volonté, il ne leur demande pas de se prononcer sur tous les aspects de son activité […. Il cherche à] entraîner tous ceux qui veulent défendre la justice, quelles que soient les raisons politiques, sentimentales, philosophiques et religieuses qui déterminent leurs agissements »[5].

Une ouverture sociologique de la base au sommet

Une attention spécifique est corrélativement portée à la diversification des profils sociologiques, avec une large place faite aux deux « minorités » associatives que sont les jeunes et les femmes.

Si l'ouverture aux femmes à la base se fait de façon précoce et spontanée, suite au tournant social pris par l'association dès la fin des années 1950 (actions en faveur des enfants, des personnes âgées, braderies, distributions alimentaires, etc.), leur accession au sommet n'en reste pas moins le fruit d'une stratégie politique. Face au manque crucial de cadres permettant de répondre à la croissance nouvelle et à l'extension géographique de l'association, elles sont happées aux postes de direction (fédérations départementales, bureau national) ; le succès de cette stratégie conduit ensuite à sa pérennisation. Ainsi, au contraire de la plupart des associations de solidarité où les femmes restent aujourd'hui encore très sous-représentées aux postes importants[6], le Secours populaire devient dès le milieu des années 1970 proche de la parité dans ses instances dirigeantes (en 1979, 49% de femmes au comité national et 44% au bureau national, les chiffres restant depuis sensiblement inchangés mais ayant à plusieurs reprises franchi la barre des 50%).

---

3 Siège du PCF, archives du communisme français, compte-rendu du comité central du PCF, 14-16 mai 1957, rapport de Marcel Servin.

4 Siège du PCF, archives du communisme français, procès-verbal du bureau politique du 03/05/1957.

5 Roubaix, CAMT, fonds SPF, 1998 020 0043, comité national du 06/10/1957.

6 Cf. notamment les travaux et le site Internet d'Evelyne Diebolt, www.femmesetassociations.org

L'ouverture aux jeunes est légèrement plus tardive, apparaissant directement post-68 et dans une chronologie directement calquée sur celle du PCF (premières réflexions fin 1968, puis réelles impulsions fin 1969). Elle répond à la double volonté de renouveler une association vieillissante et d'approfondir le tournant humanitaire opéré depuis le début des années 1960, les adolescents et jeunes adultes apparaissant plus enclins à s'engager dans ce nouveau type d'action. Elle induit de surcroît une dynamisation des pratiques et de l'image associative, qui s'étend rapidement aux lavages de voitures, aux ventes de viennoiseries et autres organisations de week-ends sportifs. Cette attention nouvelle portée aux jeunes aboutit dans les années 1970 à l'instauration récurrente de quotas, permettant aux moins de 25 ou 30 ans l'accession aux instances dirigeantes. Cette politique s'est également avérée « payante », plusieurs représentants de cette vague générationnelle comptant aujourd'hui parmi les principaux dirigeants de l'association (cf. l'actuel(le)s directeur général, la directrice financière ou celle des ressources humaines, etc.).

L'ouverture sociologique se fait enfin au niveau des catégories socioprofessionnelles, qui se détachent de l'ouvriérisme communiste et deviennent représentatives des mutations sociétales des Trente glorieuses. S'imposent progressivement les employés, les professions intellectuelles et enseignantes, mais aussi les médicales, paramédicales et sociales : la base sociologique de l'association se recentre alors sur les classes moyennes, qui plus est dont les opinions politiques ne sont pas caractéristiques du vote communiste (cf. notamment l'importance relative des artisans et commerçants).

Une démocratisation des mécanismes de décision

Cette ouverture des profils, de la base au sommet, va de pair avec une refonte plus démocratique des mécanismes de décision, par plusieurs biais.

Le premier est l'autonomie croissante conférée aux structures locales, en prenant relativement tôt le tournant de la décentralisation. Le congrès de 1977 vote ainsi la décentralisation des structures départementales (fédérations) et le développement des structures locales pérennes, les « comités », déclarés en préfecture et dotés d'une large autonomie décisionnelle. Comités et fédérations accroissent dès lors fortement leur marge de liberté dans l'affectation des fonds et le choix des terrains d'intervention (agir plutôt pour Madagascar, le Sahel ou le Vietnam, plutôt pour la précarité en France, l'urgence ou le développement à l'étranger, etc.), sous réserve de respect des orientations votées en congrès national. Si la direction nationale reste responsable de la proposition de ces orientations et de la direction des grandes campagnes, médiatiques et de terrain, l'essentiel des fonds et les modalités concrètes d'application tendent donc désormais à lui échapper, déséquilibrant du même coup les rapports internes, notamment financiers.

La demande de reconnaissance d'Utilité publique conduit peu après à des rouages plus démocratiques, davantage fondés sur le contrôle et le contre-pouvoir. Sollicité en 1983 par le Secours populaire, cette reconnaissance est obtenue au prix d'une longue négociation avec le ministère de l'Intérieur puis le Conseil d'Etat, tous deux craignant que le pouvoir décisionnel puisse rester aux mains d'un Parti communiste dont l'association se montre alors encore très proche. Elle n'est finalement octroyée qu'en échange de mécanismes imposés (instauration d'un conseil d'administration et d'une fonction de président, en sus du traditionnel secrétaire général ; droit de vote donné aux bénévoles actifs élisant leurs représentants lors des congrès, etc.). C'est en partie dans cette même volonté d'institutionnalisation et de reconnaissance, *via* l'acceptation d'une plus grande transparence, que l'association co-fonde en 1990-1991 le comité de la charte de déontologie.

Ces garde-fous démocratiques (puissance du local contre la direction nationale, répartition du pouvoir à la base) pourraient n'être restés que des clauses de styles couchées sur papier, sans garantie autre que théorique. La crise interne et pluri-causale ayant ébranlé l'association durant la seconde moitié des années 1990, opposant notamment fédérations et direction sur des questions de pouvoir et de financement, a cependant montré leur efficience, permettant de faire plier l'équipe dirigeante qui a dû revoir sa copie, et montrant ainsi autant la réalité de la contestation interne que l'existence de contre-pouvoirs.

L'ASSOCIATION COMME EXPRESSION DÉMOCRATIQUE : UNE FONCTION D'« AIGUILLON DES POUVOIRS PUBLICS » (ANNÉES 1980-1990)

Car la démocratisation *dans* l'association est largement le gage offert à la démocratie *par* l'association, l'autorisant et la crédibilisant. Si elle est au Secours populaire devenue un véritable enjeu, permettant de se distinguer d'un PCF particulièrement remis en cause depuis les années 1970, elle s'insère aussi pleinement dans le cadre de la montée de l'idéal « participatif » : sans démocratie des mécanismes, l'engagement civique sans délégation et l'idéal de l'ouverture à tous, qui font précisément le succès des associations aux dépens des formes politiques classiques, tombent *ipso facto*.

Représenter dans la concertation

Le travail des associations de solidarité est, comme bien des associations, un travail de montée en généralité d'une cause particulière, plus ou moins proche de l'intérêt général[7]. Si certaines se distinguent, à l'instar d'ATD-Quart-Monde, par l'efficacité de leur lobbying[8], le Secours populaire a également pu jouer un rôle non négligeable.

Cette fonction n'est pourtant apparue que tardivement. Ainsi, si la fonction de représentation et de lobby n'est pas totalement absente des années 1960 et 1970, elle est surtout ponctuelle, à l'instar de la solidarité matérielle et juridique aux sinistrés en attente de réparations (milieu des années 1950-milieu des années 1960). Pour la majorité des actions menées cependant, la description des situations tend à faire office de dénonciation et le traitement bascule vers le palliatif et la « topique du sentiment »[9] : la mutation identitaire du Secours populaire des années 1960, qui se concrétise de façon visible au niveau des publics aidés, passe en effet fondamentalement par un désamorçage du politique, lequel crédibilise la « décommunisation » revendiquée.

Ce n'est finalement qu'en s'insérant dans le champ des associations de solidarité et en participant à sa structuration, à partir du milieu des années 1970, que le SPF accepte d'en revenir à un rôle plus politique de représentation des personnes précarisées. Celui-ci est catalysé par la politique de la gauche socialiste suite au tournant de la rigueur, consistant à partir de 1984 à octroyer aux associations des dotations importantes en échange d'une participation au traitement de la « question sociale », mais aussi à entamer des consultations en vue de mesures législatives. Le Secours populaire, qui est notamment à l'origine de la création en 1982 de la commission UNIOPSS regroupant les associations de lutte contre la pauvreté, participe ainsi aux consultations préparatoires à la loi sur le RMI (1988). Il obtient en 1987 le statut consultatif au Conseil économique et social, puis participe durant les années 1990 au Conseil national des politiques de lutte contre la pauvreté et l'exclusion (créé par Simone Veil, réunissant également représentants du Parlement, des ministères, maires et conseillers régionaux), prenant ainsi part à l'élaboration de la loi de 1998 sur les exclusions.

Cette fonction consultative et d'« aiguillon des pouvoirs publics », importante en amont des politiques législatives, se poursuit en aval, qu'il s'agisse des participations aux commissions locales d'insertion (CLI) et aux comités départementaux d'insertion (CDI), ou de la transmission des critiques aux parlementaires lors des auditions d'évaluation (en 1992, l'association stigmatise ainsi comme nombre de ses consœurs des procédures de contrôle trop répressives pour les allocataires du RMI, une prise en compte insuffisante des besoins des plus démunis, une absence de recours légal, le problème des moins de 25 ans exclus de la loi, etc.).

Dénoncer ?

---

7 Cf. BOULLIER Dominique, « Derrière chez moi … l'intérêt général. Le bois de Soeuvres à Rennes », in *Le génie associatif, dix portraits*, Textuel, Paris, 2001.

8 Cf. notamment GUESLIN André, *Les gens de rien. Une histoire de la grande pauvreté dans la France du XXe siècle*, Fayard, Paris, 2004.

9 BOLTANSKI Luc, *La souffrance à distance. Morale humanitaire, médias et politique*, Métailié, Paris, 1993.

Contrairement à sa période rouge des années 1940-1950, avant tout fondée sur la contestation et l'opposition, le SPF a donc depuis les années 1960 progressivement adopté une culture du compromis et de la participation. Les prises de parole dénonciatrices se font de moins en moins nombreuses et virulentes, comme en témoigne le positionnement affiché des années 1990 : « Le rôle de l'association ne consiste pas à aboyer contre les pouvoirs publics, mais simplement à leur dire : vous ne mesurez pas l'ampleur de la détresse dans notre pays […] ; il y a une masse de braves gens, de gens ordinaires, sur qui la chape de plomb s'est abattue et qui vivent dans des conditions difficiles » (journal de l'association, octobre 1991). Ainsi, alors que le Secours catholique opère son tournant de « l'action institutionnelle » et aiguise à partir de 1988 sa parole politique, à rebours de sa traditionnelle image caritative, le Secours populaire tend inversement à afficher autant que possible un profil sans vague et de se diluer dans la masse : « La démarche du Secours populaire s'inscrit à l'unisson de celle de l'abbé Pierre, du regretté Coluche et d'autres associations humanitaires »[10].

La parole politique publique n'est pourtant pas abdiquée, mais se fait sur des modes moins offensifs. Il s'agit d'abord d'informer, par publication de chiffres et d'images. En 1987-1988 est ainsi menée à l'aide de chercheurs une vaste enquête de terrain pour mieux connaître le public des permanences d'accueil, cofinancée par la Communauté européenne et le gouvernement ; elle révèle le « raz-de-marée de la misère » fait de « nouveaux pauvres » et en décrit avec précision les profils, permettant de mieux adapter l'action comme de servir d'outil aux politiques et aux autres associations. Elle s'accompagne concomitamment d'une « enquête photographique » en noir et blanc qui, intitulée « Pauvre France », montre avec pudeur le quotidien et l'environnement de personnes en situation de précarité. La campagne d'affiches consécutive à l'obtention du label Grande cause nationale (1991) est en revanche plus directement dénonciatrice, composée d'une série de photos très grand format surmontées d'une phrase-choc et accompagnées de textes aussi explicatifs que virulents ; elle vise à susciter, plus que l'émotion, l'indignation et la réaction (« S'il y a des chocs, c'est pour mieux casser certaines idées reçues et créer une nouvelle solidarité »[11]). Contre le caritatif palliatif, l'association s'affiche un substrat ambigu, entre réformisme et révolution : trois des affiches portent une photo barrée d'une croix rouge avec pour en-tête « Ce monde-là, changeons-le » ou « Cet avenir-là, changeons-le ».

La dénonciation tend enfin depuis le milieu des années 1990 à se reporter dans un cadre collectif, ainsi *via* la participation en 1994-1995 au collectif Alerte (regroupant trente associations de lutte contre la pauvreté membres de la commission de l'UNIOPSS[12]), qui obtient également le label Grande cause nationale et enclenche en 1995 une campagne de sensibilisation et de réflexion, avec élaboration d'un pacte contre la pauvreté ; ou encore en 1999 au collectif contre la violence, composé de la Croix-Rouge française, d'ATD, d'Emmaüs France, du Secours catholique et de l'Armée du Salut. Au contraire d'Emmaüs, le Secours populaire se montre cependant plus distant des « nouveaux mouvements sociaux » qui, porteurs d'une autre politisation, fleurissent depuis le début des années 1990 et éclosent en 1995.

Remonter la parole des exclus et restaurer l'accès à la citoyenneté : la « fonction tribunitienne » du Secours populaire (1989-)

La fonction démocratique apparaît parallèlement, de façon plus originale, dans ce qui pourrait être une réinvention de la « fonction tribunitienne »[13] du PCF, à savoir la remontée directe de la parole des exclus. La commémoration du Bicentenaire de la révolution française donne ainsi lieu à une

---

10 *Convergence*, octobre 1993, déclaration de Julien Lauprêtre.

11 Présentation de la brochure de la campagne.

12 Ces associations sont l'ADIE, l'Armée du Salut, l'Association nationale de prévention de l'alcoolisme, l'association SETTON, ATD, la Conférence Saint-Vincent-de-Paul, le COORACE, la Croix-Rouge française, Emmaüs France, l'Entraide protestante, la Fédération nationale des associations familiales rurales, la Fédération française des banques alimentaires, la fédération Relais, la FNAFAD, la FNARS, la FNAFMA, le Fonds social juif unifié, France Terre d'Asile, les Petits Frères des Pauvres, MDM, MSF, REMEDE, le Secours catholique, le Secours populaire, Solidarités nouvelles face au chômage, l'UBFCS, l'UNAADMR, l'UNAFO, l'UNISAT, l'UNIOPSS.

13 LAVAU Georges, *A quoi sert le PCF ?*, Fayard, Paris, 1981.

campagne d'écriture de « nouveaux cahiers de doléances » visant à rendre la parole au peuple et à « aider les pauvres à redevenir citoyens » en médiatisant leur parole ; les 700.000 témoignages collectés sont portés à Matignon, dans les préfectures et les conseils généraux, et publiés. L'entreprise est réitérée en 2000 sous la forme de cahiers intitulés « Le dire pour agir », cette fois structurés autour de 11 thèmes (« Ca me rend triste », « Ca me rend heureux », …), avec une nouvelle médiatisation et le pari d'une dimension performative de la parole (que « le dire » permette l'action sur soi-même et sur les pouvoirs publics).

Ce travail de restauration de la citoyenneté des exclus passe cependant aussi plus quotidiennement depuis les années 1990, outre l'accès aux droits (au travail, au logement, à la santé, …), par l'incitation à l'expression sociale et culturelle. Fleurissent localement des groupes de théâtre, des sorties dans les musées, des ateliers de peinture, des groupes de parole et d'écriture, … visant à s'affranchir du stigmate et à retourner la « violence symbolique » dont sont victimes les personnes en situation de précarité. « Théâtraliser les misères de la vie pour les mettre à distance […] : le théâtre est ici psychologiquement thérapeutique mais surtout socialement émancipateur »[14].

LA DÉMOCRATIE, UTOPIE ASSOCIATIVE ?

On voit pourtant, sur les deux points appréhendés, poindre les limites de l'idéal – ou de l'injonction – démocratique appliqué aux situations concrètes, qu'il s'agisse du terrain ou des enjeux de pouvoir au sommet.

Entre ouverture et entre-soi

Le Secours populaire, qui n'a certes plus rien de l'organisation de masse des années 1940 et 1950, n'en reste d'abord pas moins une organisation où sont surreprésentés les opinions communis(an)tes aux postes dirigeants. Si la tendance était à la nette atténuation dans les années 1960 et 1970, le repli du PCF puis la chute du communisme tendent à en faire l'un des seuls lieux où reste possible la militance sociale et de terrain sans totalement renier – mais sans exprimer non plus – les options partisanes : dans un mécanisme relativement similaire à la Ligue des droits de l'Homme et à l'humanitaire, les droits de l'Homme et la solidarité « constituent la dernière valeur fondamentale à laquelle [les militants communistes] peuvent se référer sans avoir le sentiment de trahir leurs engagements précédents […]. Le renoncement devient alors retour à des valeurs essentielles dont la défense constitue l'apogée d'un militantisme qui trouve dans ce cadre les conditions de son anoblissement : il n'est plus une succession d'échecs mais la découverte d'une nouvelle morale de l'action »[15]. On retrouve ainsi à la tête des fédérations départementales et parmi les secrétaires nationaux nombre d'anciens militants de la CGT, du PCF et des presses du parti, mais aussi des organisations satellites (Mouvement de la Paix, Union des femmes françaises) ou d'anciens salariés de *l'Humanité*, qu'ils soient victimes des décrues associatives et des fermetures de postes, ou résolus à *l'exit*[16] suite à des positions du PCF jugées trop dogmatiques voire intenables.

Cette surreprésentation communiste aux postes dirigeants, vestige de l'ancienne identité dont elle contribue, d'une autre manière, à perpétuer les idéaux sociaux, fait hiatus avec une base désormais très diversifiée politiquement : l'observation de terrain tend à positionner le centre de gravité vers la gauche modérée, les bénévoles ayant parfois des opinions de droite voire, pour quelques-uns en théorie rabroués, quasi frontistes. Cet écartèlement entre base et sommet témoigne des biais dans la représentation démocratique. Il ne faudrait pour autant en conclure à un noyautage du pouvoir, les plus « militants » tendant davantage à accepter la prise de responsabilité que les simples « bénévoles », et étant aussi les plus porteurs de convictions politiques fortes.

L'association a en outre semblé peiner, jusqu'au milieu des années 1990, à renouveler en profondeur le profil de ses dirigeants ; elle s'est depuis considérablement professionnalisée. Il en va

---

14 *Convergence*, avril 2000.

15 AGRIKOLIANSKY Eric, « Carrières militantes et vocations à la morale : les militants de la Ligue des droits de l'Homme dans les années 1980 », *Revue française de science politique*, vol. 51, n° 1-2, 2001, p. 42-43.

16 Cf. HIRSCHMANN Albert O., *Défection et prise de parole. Théories et applications*, Fayard, Paris, 1995.

cependant toujours pour partie des contingences du recrutement, les individus acceptant le – toujours faible – salaire associatif le faisant le plus souvent par engagement militant. La présence solide à la tête de l'association de Julien Lauprêtre, secrétaire général-président depuis 1955, témoigne parallèlement de la difficulté à transmettre un pouvoir dont l'ancrage dans le temps n'aura pas été – bien au contraire, et c'est là l'explication – un handicap à la croissance de l'association : cette remarquable longévité sans dauphin(e) réellement désigné(e) pose la question de la succession de l'œuvre d'une vie, et de l'individu capable de reprendre le flambeau de 50 années de ligne politique dont le maintien a parfois relevé du véritable équilibrisme.

Enfin, la forte autonomie locale déjà soulignée, qui permet l'adaptabilité et la pertinence des actions, semble parfois subtilement acquise au prix d'une répartition des tâches entre la base (qui décide de ses terrains) et le siège (qui détient en vertu de mécanismes démocratiques un large pouvoir décisionnel sur les campagnes nationales et le positionnement politique).

La difficile abolition des barrières entre bénéficiaires et bénévoles

Le bilan démocratique, convaincant sur la question de la participation, n'est pourtant pas non plus exempt de failles, la solidarité horizontale et « populaire » prônée depuis toujours, caractérisée par la considération prioritaire de la dignité du bénéficiaire et la position théorique d'interchangeabilité entre aidant et aidé, se heurtant elle aussi à des résistances. En témoigne le compte rendu d'un bureau national en 2000 : « Nous ne devons plus regarder nos bénéficiaires comme des assistés, mais les regarder dignement, comme tout citoyen. Le rôle premier du Secours populaire doit être de redonner la dignité à chacun »[17] – preuve s'il en est des résistances locales et de la difficulté à traiter des problèmes urgents, avec des moyens souvent palliatifs, dans le partenariat et le respect de l'autre. Certains bénévoles viennent ainsi, en dépit des consignes, compenser dans l'association leur « misère de position » dans l'espace social, aggravant la relation aidant/aidé déjà caractérisée par la « misère de condition »[18] de la personne en difficulté. Le bureau de l'aide sociale ou de la distribution alimentaire se mue ainsi encore, parfois, en barrière supplémentaire qu'il reste difficile de faire céder.

CONCLUSION

Le Secours populaire n'apparaît donc pas comme un espace totalement démocratique, certains points sombres puisant sans doute aux reliquats d'une culture communiste ambivalente – alors qu'elle fait l'originalité de la démocratie *par* l'association, elle entrave encore partiellement celle *dans* l'association. Les études montrent cependant combien les associations sont, dans leur ensemble, loin de l'espace démocratique idéal, l'injonction démocratique ne se trouvant ni dans les statuts (loi 1901), ni souvent dans les pratiques – qui tendent à la rétention du pouvoir par quelques-uns, à la pré-sélection des candidats, à la dissociation entre consultation et décision. Ainsi, même dans les petites associations, « on ne peut guère qualifier le fonctionnement associatif de démocratique. Le cumul des sources de pouvoir aux mains de quelques uns, qui s'accompagne d'une faiblesse des structures censées garantir la participation de tous, contribue à mettre en place un système hégémonique qui renforce le pouvoir de ceux qui en ont déjà. Au lieu de mettre en place des relations égalitaires entre les individus et de permettre un large accès à la participation démocratique, les adhérents ne se voient proposer que des modalités de participation extrêmement ponctuelles, techniques, limitées à ce que les responsables veulent bien leur concéder, sans avoir accès aux décisions qui engagent véritablement l'association »[19].

Le Secours populaire, comme la plupart des associations de solidarité, ne nous semble pas moins un incontestable vecteur de démocratie : par l'idéal participatif, la réalité des débats dans les réunions locales et fédérales ou la grande latitude laissée au « terrain », mais surtout par la solidarité promue, la

---

17 Siège du SPF, sans cote, bureau national, octobre 2000

18 BOURDIEU Pierre (dir.), *La misère du monde*, Le Seuil, Paris, 1993, p. 11.

19 HAMIDI Camille, *Les effets politiques de l'engagement associatif. Le cas des associations issues de l'immigration,* Thèse de science politique, IEP de Paris, 2002.

remontée de la « voix des sans-voix » selon le mot de l'abbé Pierre, le travail de réinclusion des exclus. Plus que d'autres sans doute, ces associations constituent des espaces d'ouverture à la compréhension des inégalités sociales et à la mise en action des mécanismes de leur atténuation (concertations avec les pouvoirs publics, procédures législatives, …), et sont en ce sens dotées d'une fonction démocratique potentiellement décisive. Elle peuvent de surcroît constituer des espaces d'introduction à la politisation des questions, même si par évitement des conflits le partisan reste le plus souvent désamorcé[20].

[20] HAMIDI Camille, *Les effets politiques…*, *op. cit.* ; HAVARD-DUCLOS Bénédicte et NICOURD Sandrine, *Pourquoi s'engager ? Bénévoles et militants dans les associations de solidarité*, Payot, Paris, 2005.